"BÂTIR ENSEMBLE"

MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy tenue le mardi 04 octobre 2022, à 19h30, à la salle municipale sise au 309 de la 4ème Avenue à Saint-Paul-de-Montminy, lieu usuel des séances du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTE(S) : Messieurs Guy Boivin, Serge A. Lavoie, Christian Nadeau, Éric Tanguay, Jean-François Mayrand et madame Marie-Hélène Pilote sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE : Madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

1. Ouverture de la séance
Constatant le quorum, monsieur le maire ouvre la séance.

2022-10-04-01 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'Ordre du jour
4. Adoption des résolutions :
   4.1 Séance régulière du 07 septembre 2022
   4.2 Séance spéciale du 15 septembre 2022
   4.3 Séance spéciale du 19 septembre 2022, à 19h30
   4.4 Séance spéciale du 19 septembre 2022, à 20h30
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
7. Administratif
   a) Règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
   b) Formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
   c) Conclusion de l'avis juridique demandé par monsieur Serge A. Lavoie pour travaux dans le 3ème Rang
   d) Coût facturé pour déneigement de la Caisse Populaire
8. Incendie et sécurité
   a) Priorités locales en matière de sécurité publique
   b) Habitations du Buton
   c) Remerciements et félicitations pour heures de formation et nombre d'années de service pour trois (3) pompiers
   d) Polissage des camions
9. Voirie
   a) Suivi des travaux de voirie
   b) Suivi des travaux de la route du 4ème Rang
   c) Réparation du problème d'érosion du talus derrière une glissière sur le 5ème Rang
   d) Asphalte requise
   e) Bosses 4ème Avenue
   f) Recommandation d'activités d'entretien – Ponts municipaux

g) Débroussaillage
h) Garde-fou 16ème Rue

10. Eau potable
    a) Demande de fourniture de bouteilles d'eau pour les citoyens situés à la fin du réseau de la Route 216
    b) Drainage des bornes-fontaines
11. Eaux usées
    a) Application du traitement des données
    b) Procès
12. Loisirs
    a) Projet patinoire extérieure
    b) Commandites :
        - Comité Jeunesse Loisirs Noël
        - Comité Jeunesse Loisirs Halloween
    c) Pavillon du 150ème
13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
    a) Comité de Développement
    b) Sondage
    c) Guide du citoyen
14. Résolutions diverses
    a) Renouvellement de commandite feuillet paroissial
    b) Renouvellement Weed Man
    c) Aide financière pour les élèves qui dînent à l'école primaire
    d) Location d'une partie de terrain : terrain loué de madame Isabelle Talbot
    e) Renouvellement du contrat d'octroi d'option avec Kruger Énergie
    f) Demande dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2022-2023
    g) Demande du Service des Incendies et Premiers Répondants pour publication d'une page dans le journal l'Oie Blanche
    h) Demande de subvention dans le cadre du Programme Écoperformance de Transit Énergétique Québec
    i) Autorisation de déposer une demande d'aide financière au fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
15. Varia ouvert
    a) Remerciement de monsieur Clément Gosselin
    b) Communiqué Syndicat des producteurs de bois
    c) Suivi de la réparation de la toiture du Complexe
    d) Fermeture des Grosses Vidanges
16. Période de questions
17. Levée de la séance

3. Période de questions sur le fonctionnement

Monsieur le maire rappelle à l'assistance que la période de questions se tient au point prévu à cette fin dans l'ordre du jour et que les questions doivent lui être adressées qu'il redirigera aux autres élus au besoin.

4. Adoption des résolutions :

2022-10-04-02 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 07 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'adopter le procès-verbal du 07 septembre 2022, après les modifications.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-10-04-03 SÉANCE SPÉCIALE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé de monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adopter le procès-verbal du 15 septembre 2022.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-04-04 SÉANCE SPÉCIALE DU 19 SEPTEMBRE 2022, À 19H30
Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'adopter le procès-verbal du 19 septembre 2022, à 19h30.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-04-05 SÉANCE SPÉCIALE DU 19 SEPTEMBRE 2022, À 20H30
Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adopter le procès-verbal du 19 septembre 2022, à 20h30.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2022-10-04-06 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques étant détaillée devant l'assistance;
Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser le paiement de ces comptes au montant de 109,633.68$.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution **2022-10-04-06**.

Claudette Aubé

Claudette Aubé
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

6. Correspondance
Aucune correspondance.

7. Administratif
a) Règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
Point reporté.

2022-10-04-07 FORMATION D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT QUE l'*article 8.1* a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT QU' il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy doit constituer un tel comité;

CONSIDÉRANT QU' à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, la direction générale et greffier-trésorier assume la responsabilité de l'accès aux documents, la responsabilité de la protection des renseignements personnels et la responsabilité de la sécurité de l'information et de la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QU' un comité doit être formé d'au moins deux (2) personnes;
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par Madame Marie-Hélène Pilote et résolu de ne pas former de comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et que ces responsabilités continuent à être assumées par la direction générale et greffier-trésorier.
Adopté à la majorité des conseillers.
Contre : Monsieur Serge A. Lavoie

c) Conclusion de l'avis juridique demandé par monsieur Serge A. Lavoie pour travaux dans le 3ème Rang
Voici la conclusion de nos conseillers juridiques :
"Nous sommes d'avis, quant à la décision à être prise par le conseil quant au choix de surface pour la route, que vous n'avez pas d'intérêt distinct de l'ensemble des résidents du 3ème Rang (ou des autres usagés de cette route).
En conclusion :
«Pour les motifs énoncés ci-haut, nous sommes d'avis que vous pouvez exercer vos devoirs de conseiller et vous prononcer quant à la question qui sera soumise au conseil relativement au type de surface à utiliser pour le 3ème Rang, le tout sans contrevenir à l'article 361 L.E.R.M. ou encore à votre Code d'éthique et de déontologie.»"

2022-10-04-08 COÛT FACTURÉ POUR DÉNEIGEMENT CAISSE POPULAIRE

CONSIDÉRANT QU' en 2021, la Caisse Populaire a été facturée pour un montant de 2,250.00$ pour le déneigement de son stationnement;

CONSIDÉRANT QU' avec l'augmentation du coût de déneigement suivant les nouveaux contrats établis avec nos déneigeurs;
Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu d'augmenter la facturation du déneigement de la Caisse Populaire au montant de 2,750.00$ annuellement.
Adopté à la majorité des conseillers.
Contre : Monsieur Serge A. Lavoie

8. Incendie et sécurité

a) Priorités locales en matière de sécurité publique
- Vitesse excessive sur la 4ème Avenue, la Route 216 et le 3ème Rang;
- Stationnement interdit du côté droit sur le 4ème avenue (malgré les panneaux);
- Circulation des véhicules hors-route (incluant les 3-4 roues) dans les endroits non autorisés;
- Surveillance des zones scolaires;
- Surveillance du terrain de jeux et de balle;

b) Habitations du Buton
Pratique d'évacuation faite avec les pompiers de la municipalité accompagnés d'un préventionniste aux Habitations du Buton. Remerciements aux pompiers disponibles cette journée-là.

c) Remerciements et félicitations pour heures de formation et nombre d'années de service pour trois (3) pompiers
Une soirée de Remerciements et de Félicitations a eu lieu pour les trois-cent-soixante-quinze (375) heures de formation et les vingt-cinq (25) années de services de trois (3) pompiers : Messieurs Christian Nadeau, Clément Gosselin et Régis Asselin. Les pompiers ont reçu une montre avec un cadeau souvenir. Ces cadeaux ont été donnés grâce aux profits accumulés lors d'activités des Services d'Incendies de la municipalité.

d) Polissage des camions
Le polissage des camions est presque complété. À la suite de vérification : entre les coffres, il y a constatation d'usures. Il faudrait faire un bon nettoyage et poser un joint de silicone.

9. Voirie

a) Suivi des travaux de voirie
- Pancartes : toutes faites sauf un panneau et une pancarte d'ARRÊT (commande de quatre (4) poteaux);
- Fossé : 5ème Rang, fond du fossé à nettoyer;
- Castors 1er Rang : à vérifier avec la MRC de Montmagny;
- 3ème Rang : Niveleuse est passée. Il y a des laveuses et/ou des trous dans les trois (3) côtes. Le nivelage se fait une fois/année selon un choix municipal. Vérification à faire par le responsable des travaux publics;
- Ponceau Rang Rolette Ouest : l'eau s'écoule, sera fait l'an prochain;

b) Suivi des travaux de la route du 4ème Rang
Il reste un budget de 8,000.00$ et 9,000.00$ pour 32 voyages.de gravier sur une distance de 1.1 kilomètre. Faire la première partie avec la niveleuse disponible. Le coût à payer sera le diesel + employé + la location de la niveleuse à 80.00$/heure selon l'entente de location.

c) Réparation du problème d'érosion du talus derrière une glissière sur le 5ème rang
Le responsable des travaux publics et le technicien en génie civile effectueront une réparation de la glissière cet automne avec de la pierre et une membrane mais en laissant de l'espace pour l'écoulement d'eau.

d) Asphalte requise
Période prévue : octobre.

e) Bosses 4ème Avenue
En même temps que l'asphalte.

f) Recommandations d'activités d'entretien – Ponts municipaux
Les travaux publics s'occuperont des pancartes à rajouter.

g) Débroussaillage
Donner les instructions à savoir où débroussailler.

h) Garde-fou 16ème Rue
Débroussailler les bords de la rue pour permettre le déneigement de la rue.

10. Eau potable

a) Demande de fourniture de bouteilles d'eau pour les citoyens situés à la fin du réseau de la Route 216
La municipalité a reçu une demande d'un résident qui désire savoir si la municipalité fera des réparations au réseau d'aqueduc avant l'hiver 2022 ou au printemps 2023. De plus, des résidents aimeraient pouvoir se procurer gratuitement des bouteilles d'eau de 20 litres pour consommation.

Une lettre leur sera envoyée afin de leur demander de nous indiquer leurs besoins en eau potable et de nous amener leurs factures pour remboursement.
Il faudra remplacer la conduite d'eau et évaluer la grosseur. Un plan, un devis et une évaluation des coûts seront faits pour 2023.

b) Drainage des bornes-fontaines
Il y aura un drainage des bornes-fontaines de la municipalité le mercredi 19 octobre. Ce drainage se tiendra toute la journée. Les résidents seront avisés par publipostage.

11. Eaux usées

a) Application du traitement des données
Un technicien devait passer hier pour valider les données. Dès que le problème de connexion sera rétabli, celui-ci n'aura plus besoin de se déplacer pour se brancher aux postes de pompage.

b) Procès
Un règlement est présentement en rédaction. Suivi : séance spéciale du 17 octobre prochain.

12. Loisirs

a) Projet patinoire extérieure
Point reporté en séance spéciale le 17 octobre prochain.

b) Commandites :
2022-10-04-09 COMITÉ JEUNESSE LOISIRS : NOËL
Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'accorder un budget de 1,400.00$ pour la Fête de Noël.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-10-04-10 COMITÉ JEUNESSE LOISIRS : HALLOWEEN
Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'accorder un budget de 200.00$ pour la Fête de l'Halloween.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

c) Pavillon du 150ème
À la suite d'une accumulation de neige sur le toit, les poutres commencent à courber. Des poteaux seront installés au centre pour la période d'hiver.

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité

a) Comité de Développement
Prochaine rencontre du Comité , le 12 octobre prochain. Présentation du plan d'action au conseil. Présentation prévue à la population avant les fêtes.

b) Sondage
Un résumé sera présenté au conseil. À suivre.

c) Guide du Citoyen
Madame Rosalie Voyer en est rendue aux dernières modifications. À suivre.

14. Résolutions diverses
2022-10-04-11 RENOUVELLEMENT DE COMMANDITE DU FEUILLET PAROISSIAL
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé de monsieur Éric Tanguay et résolu de renouveler les frais publicitaires du feuillet paroissial pour un montant de 130.00$.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-10-04-12 RENOUVELLEMENT WEED MAN
Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de renouveler l'offre de services pour 2023 pour le Programme Régulier 7 Services au montant de 590.40$.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-10-04-13 AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉLÈVES QUI DÎNENT À L'ÉCOLE PRIMAIRE
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'octroyer une aide financière au montant de 100.00$ pour chaque élève (43) de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy qui dînent à l'école primaire.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

d) Location d'une partie de terrain : terrain loué de madame Isabelle Talbot
Entente à finaliser : à reporter.

e) Renouvellement du contrat d'octroi d'option avec Kruger Énergie
Point reporté.

2022-10-04-14 DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE lors des consultations publiques effectuées après des familles et des aînés, les citoyens ont manifesté leur désir d'avoir accès à une meilleure offre en sport, loisir et culture dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pour objectif d'améliorer l'offre de services aux citoyens et aux aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu :

- **QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy dépose une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons (volet communautaire) afin de doter la municipalité d'équipements améliorant les services offerts aux citoyens et aux aînés;
- **QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy autorise madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à déposer la demande précédemment mentionnée et l'autorise à signer tout les documents et ententes pour réaliser ce projet;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-10-04-15 DEMANDE DU SERVICE DES INCENDIES ET DES PREMIERS RÉPONDANTS POUR PUBLICATION D'UNE PAGE DANS LE JOURNAL DE L'OIE BLANCHE
Afin de souligner et remercier le travail des pompiers ayant vingt-cinq (25) années de service auprès des Services d'Incendie de Saint-Paul-de-Montminy et les vingt (20) années des Premiers Répondants ainsi que l'ajout d'un service de pinces de désincarcération, le Service des Incendies nous demande de payer une page dans le Journal l'Oie Blanche.
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Serge A. Lavoie et résolu de payer pour une page de remerciement dans le Journal l'Oie Blanche avec photos des pompiers, des premiers répondants et de l'équipe des pinces de désincarcération, le tout pour marquer et leur souligner notre reconnaissance.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-10-04-16 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU ROGRAMME ÉCOPERFORMANCE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'intention de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme ÉcoPerformance de Transition Énergétique

Québec afin de remplacer le système de fournaise au mazout par un système de fournaise électrique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit confirmer le nom de la personne signataire autorisée pour le « Formulaire de demande d'aide financière Implantation simplifiée » à déposer à Transition Énergétique Québec dans le cadre du projet de remplacement du système de chauffage, du Complexe municipal, fonctionnant au combustible fossile par un autre fonctionnant à l'électricité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit confirmer le nom de la personne qui sera le répondant auprès du MRN pour ce projet;
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu par les conseillers :

- **QUE** le conseil municipal confirme que madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe agisse à titre de signataire de la demande, ainsi que monsieur Jean-François Mayrand à titre de répondant auprès du MRN pour ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-10-04-17 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy par la MRC de Montmagny est un membre régulier de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et paie une cotisation au Fonds de défense depuis au moins un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE la question en litige est d'intérêt collectif, et non pas de nature purement locale;

CONSIDÉRANT QUE la question en litige n'a, à ce jour, jamais été soumise à un tribunal et conséquemment tout précédent est absent à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE des procédures ont été initiées et un jugement définitif n'a pas encore été rendu au moment de la formulation de la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'autoriser madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à déposer, au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy de la MRC de Montmagny, une demande d'aide financière au fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à signer tout document nécessaire à une telle demande.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

15. Varia ouvert

a) Remerciement de monsieur Clément Gosselin
Monsieur Clément Gosselin nous a fait parvenir une lettre de remerciement et de reconnaissance à la suite d'une soirée où il a reçu une montre et un Certificat de reconnaissance en l'honneur de ses vingt-cinq (25) années de service comme pompier au sein de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy. Et il tenait aussi à féliciter messieurs Christian Nadeau et Régis Asselin récipiendaires comme lui.

b) Communiqué Syndicat des producteurs de bois
Sujet traité et évalué lors du budget global. Les conseillers s'entendent pour dire qu'il faut prendre le temps de prendre connaissance du document. Questionnement au sujet des voyages de bois : détérioration des routes?
À suivre.

c) Suivi de la réparation de la toiture du Complexe

Une vérification a été effectuée aujourd'hui : Il doit y avoir un accès au toit;
Une soumission sera soumise pour une vérification complète;
Une nacelle de 80 pieds sera requise pour les travaux;

d) Grosses Vidanges

La fermeture des Grosses Vidanges pour l'année 2022 se fera le samedi 08 octobre à midi.

16. Période de questions

- Lumières du Parc : s'allument tard et se ferment tôt (5h00);
- Abris d'auto : d'octobre à mai, vérifier la règlementation;
- Bosses sur la 4ème Avenue : pour ralentir la circulation, faire quelque chose, panneau, faire campagne avec les jeunes;
- Lignes jaunes : en avant de la pharmacie;
- Route 216 coupe à blanc : un permis a dû être obtenu;
- Concassé route du 6ème Rang : sur le ponceau découvert;
- C.G.F.A. : la niveleuse devait passer;

2022-10-04-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu de lever la séance à 21h35.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

Alain Talbot, maire

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient en respect de l'article 142(2) du Code municipal .

Claudette Aubé
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion du 04 octobre 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 01 novembre 2022.